



Maison
de la Musique
Contemporaine

**PRÉSENTATION DES AIDES
FINANCIÈRES ET DE
L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS
PAR LA MMC**

SOMMAIRE

1. La MMC et ses activités
2. Présentation des aides financières
3. Accompagnement et conseil

La MMC et ses activités

- **Création de la MMC en 2020** par fusion de 3 structures préexistantes, à l'initiative du ministère de la Culture et de la Sacem
- **Association** à but non lucratif composée de **14 salarié·e·s permanent·e·s + 1 doctorant chercheur + 1 alternante + 1 stagiaire**
- **Organisation en 3 pôles :**
 - Accompagnement et services aux professionnel·le·s
 - Promotion et valorisation
 - Médiation et sensibilisation des publics

La MMC et ses activités

Pôle Accompagnement et services aux professionnel·le·s

- Aides financières
- Conseil et accompagnement

Pôle Promotion et valorisation

- Gestion du fonds documentaire
- Dossiers thématiques, playlists, contenus didactiques
- Ressources en ligne

Pôle Médiation et sensibilisation des publics

- Pilotage des SuperPhoniques
- Académie de médiation
- Projet de territoire
- Ateliers de médiation avec le KIT Musiques en jeu(x)

Les aides financières en 2024

734 000€ d'aides financières attribuées

39 projets musicaux ou pluridisciplinaires soutenus

79 structures soutenues au titre de l'aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

26 projets phonographiques et/ou vidéographiques soutenus

11 dispositifs d'insertion professionnelle soutenus

La vie d'un dossier MMC

Identifier les aides financières
adaptées à vos projets

Montage du dossier

Dépôt du dossier

Avant le dépôt de la demande

Informations sur le site internet MMC

Echanges par mail avec le pôle Accompagnement,
rendez-vous si nécessaire

Participer à un webinaire de présentation de l'aide

Rendez-vous individuel avec le
pôle Accompagnement *Obligatoire en cas de 1^{ère} demande / refus*

Dossier = formulaire + documents obligatoires

Dépôt du dossier via l'interface
Avant la date limite ! Aucune modification possible ensuite

La vie d'un dossier MMC

Du dépôt à la décision

Instruction du dossier

Analyse par le pôle Accompagnement

Transmission du dossier aux commissaires

Etude par les commissaires

Commission

A chaque aide sa commission

Plus d'infos > règlement intérieur des commissions

Commission souveraine

La vie d'un dossier MMC

Après la décision - Refus

Transmission de la décision
de refus

Notification de refus transmise par l'interface

Rendez-vous avec le pôle Accompagnement
possible (sur demande)

La vie d'un dossier MMC

Transmission de la décision
d'agrément

Versement de l'aide

Bilan

Versement du solde
le cas échéant

Après la décision - Agrément

Notification d'agrément transmise via l'interface

Signature de la convention via l'interface

1^{er} versement (50% ou 100% selon l'aide)

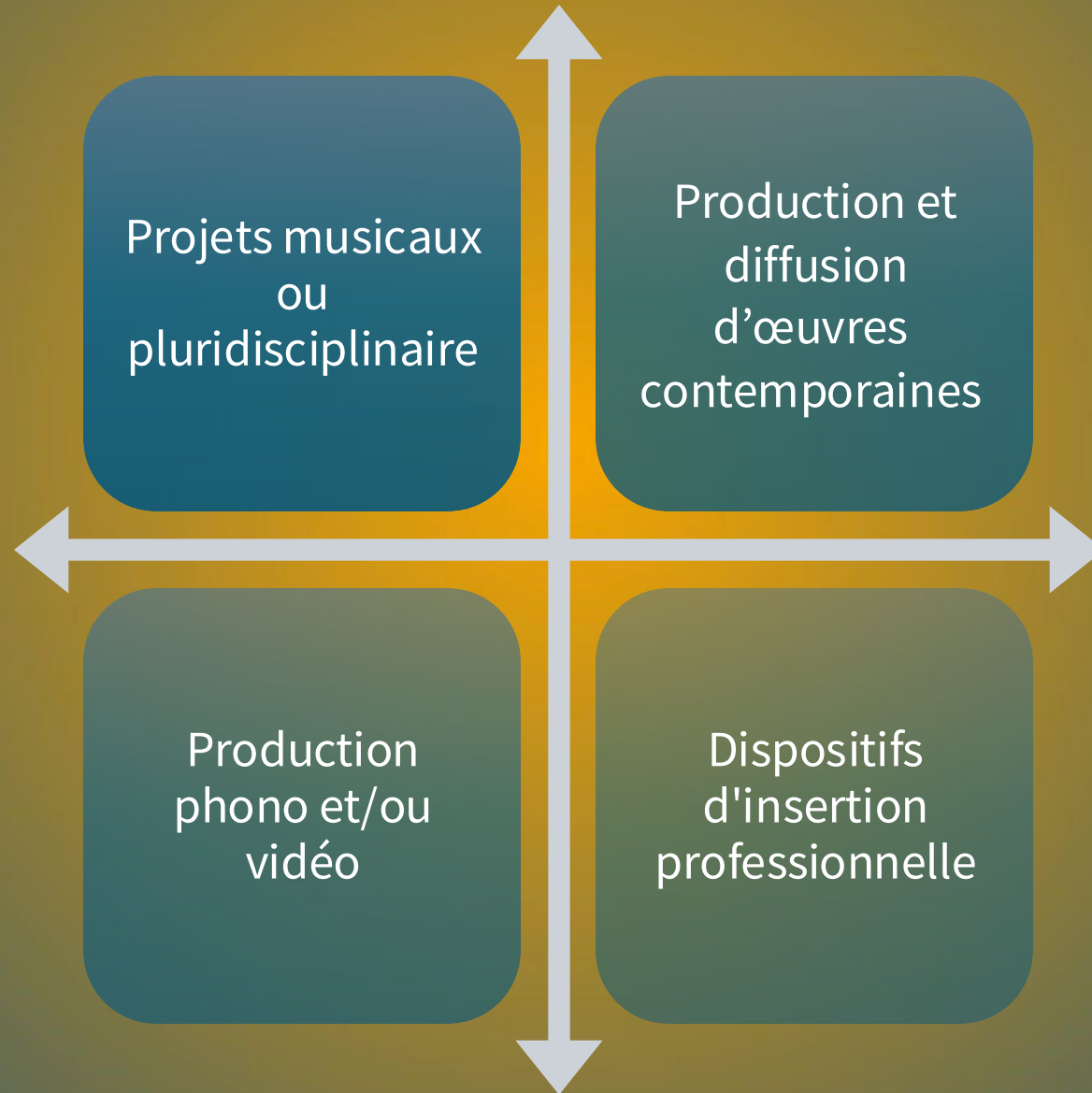
Envoi du bilan via l'interface

Avant la date limite ! Fin de l'année civile (sauf aide phono : 2 ans)

Validation du bilan par le pôle Accompagnement

2^{ème} versement (50%)

Les aides financières de la MMC



Les aides financières de la MMC

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Des sujets transversaux à toutes les aides de la MMC :

- Égalité des genres et diversité
- Transformation écologique
- Droits culturels

Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Soutien à un projet de création dans le champ des musiques contemporaines
- Structure / équipe artistique émergente ou prise de risque artistique
- Singularité du projet

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du projet

Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Projet où la musique contemporaine est prépondérante
- Projet porté par une équipe émergente et/ou impliquer une prise de risque pour la structure déposant la demande d'aide
- Date de création publique en 2025
- Au moins un temps de médiation
- Juste rémunération du personnel artistique
- Respect des enjeux sociétaux

Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Qualité du projet et engagement en faveur des musiques contemporaines
- Qualité de la médiation
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques liés à la création du projet

PLAFOND

- 4 000 € TTC
- Aide versée en une fois

CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

Sur 2025 :

Dépôt du 23 sept. au 18 oct.

>> réponse fin janvier

Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Encourager la production et/ou la diffusion d'œuvres contemporaines
- Accompagner les démarches de coopération et de co-construction de programmes musicaux
- Soutenir les structures qui font vivre le répertoire contemporain

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production et/ou la diffusion de programmes musicaux et justifiant d'au moins une année d'existence

Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROGRAMMES

Entre 3 et 15 programmes avec dans chacun :

- Au moins 33% de musique contemporaine (en minutage)
- Au moins 20% de la part de musique contemporaine composée par des femmes (en minutage, hors monographie ou œuvre unique)

Attendus des programmes :

- Construction en coopération et sur un temps plus long que celui de la représentation
- Actions de médiation
- Juste rémunération du personnel artistique
- Respect des enjeux sociétaux

Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Qualité de la démarche de coopération et de co-construction du projet sur son territoire
- Qualité des actions de médiation
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques de production et diffusion des programmes déposés et éligibles

PLAFOND

- 10 000 € TTC
- Maximum 33% des frais artistiques TTC des programmes éligibles
- Aide versée en deux fois

CALENDRIER

Dispositif ouvert deux fois par an

Sur 2025 :

- Dépôt #1 : 28 oct. au 22 nov.
>> réponse fin février
- Dépôt #2 : 23 mars au 18 avr.
>> réponse mi-juillet

Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Accompagner la fixation d'œuvres musicales contemporaines
- Permettre aux publics d'accéder à une expérience artistique différée
- Rendre les œuvres contemporaines accessibles au plus grand nombre

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du projet de fixation et justifiant d'au moins une année d'existence

Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Justifier d'au moins une des fonctions suivantes : patri/matrimoniale, exploitation, promotion
- Au moins 50% d'œuvres contemporaines inédites
- Pas disponible / fabriqué avant la réponse de la commission
- Diffusion numérique
- Apport en fonds propres de 25% du budget
- Stratégie de diffusion et plan de communication
- Actions de médiation
- Juste rémunération des équipes artistiques et techniques
- Respect des enjeux sociétaux

Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Qualité de la démarche artistique
- Argumentaire relatif aux fonctions de fixation des œuvres
- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Juste rémunération du personnel artistique et des compositeur·rice·s
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

Aide à la production phonographique et/ou vidéographique

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais artistiques et techniques du projet de fixation

PLAFOND

- 10 000 € TTC
- Maximum 33% des frais artistiques et techniques TTC
- Aide versée en deux fois

CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

Sur 2025 :

Dépôt du 17 février au 21 mars 2025
>> réponse fin mai 2025

Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Soutenir les dispositifs d'insertion professionnelle
- Faciliter l'insertion d'artistes dans les écosystèmes de la création musicale contemporaine
- Transmission et échange de savoir-faire techniques et artistiques
- Inciter à l'élargissement/au renouvellement des pratiques artistiques

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES

Structure morale assurant la production du dispositif d'insertion

Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Au moins une édition d'existence
- Avoir lieu en France
- Formation artistique dans le champ des musiques contemporaines
- Alternance temps de théorie, de pratique et d'échanges informels
- Mise en réseau
- Sensibilisation aux enjeux de coopération
- Partage et la mise en commun des compétences et expériences
- Rémunération de l'ensemble des intervenant·e·s
- Diversité des profils
- Appel à candidatures ouvert et modalités d'accès équitables
- Respect des enjeux sociétaux

Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DU DOSSIER

- Engagement en faveur des musiques contemporaines
- Accessibilité, ambition et qualité du dispositif
- Engagement en faveur des enjeux sociétaux
- Qualité du dossier : dossier complet et rigoureux, budget cohérent et sincère

Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Frais de rémunération des intervenant·e·s / participant·e·s le cas échéant
+ transport, hébergement et repas

PLAFOND

- 5 000 € TTC
- Aide versée en une fois

CALENDRIER

Dispositif ouvert une fois par an

Sur 2025 :

6 au 31 janv.

>> réponse mi-avril

Calendrier des aides 2025

Aide aux projets

Dépôt : 23
sept. au 18
oct.

Retour : fin
janv.

Aide à la production / diffusion (1)

Dépôt : 28
oct. au 22
nov.

Retour : fin
fév.

Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle

Dépôt : 6 au
31 janv.

Retour :
début avr.

Aide aux projets phono/vidéo

Dépôt : 17
fév. au 21
mars

Retour : fin
mai

Aide à la production / diffusion (2)

Dépôt : 24
mars au 18
avr.

Retour : mi-
juil.

Conseil et accompagnement personnalisé

- **Rendez-vous associés aux demandes d'aide**
 - Préalable : vérification éligibilité et accompagnement montage dossier
 - Suite à un refus : échange sur les motifs de refus et la suite
- **Rendez-vous conseil**
 - Gratuit, en visioconférence, 1 heure
 - Accompagnement transversal
 - Thématiques : structuration administrative et juridique, recherche de financements, montage de production, stratégie de diffusion, compréhension de l'écosystème, enjeux sociétaux, médiation, communication

Formation et information

- **Organisation de webinaires ouverts à tou·te·s :**
 - De présentation des dispositifs d'aide de la MMC
 - En partenariat avec d'autres acteur·rice·s du secteur (SMC, CNM, DGCA, Sacem, Institut français, etc.)
 - Sur des thématiques variées : enjeux sociétaux, ressources compositrices, etc.
- **Participation à des rencontres professionnelles** et interventions pour présenter la MMC.



Maison
de la Musique
Contemporaine

MERCI !

Pour toute question ou pour prendre un rendez-vous :
accompagnement@musiquecontemporaine.org